

N° 7959²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant organisation de l'assistance judiciaire
et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée
du 10 août 1991 sur la profession d'avocat**

* * *

**AVIS DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS
DU BARREAU DE LUXEMBOURG**

(28.9.2022)

Le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg a pris connaissance du projet de loi n 7959 déposé à la Chambre des Députés par Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice, en date du 27 janvier 2022.

Le Conseil de l'Ordre accueille très favorablement ce projet de loi introduisant notamment l'assistance judiciaire partielle au Luxembourg ainsi que les changements apportés en relation avec l'assistance judiciaire à attribuer aux mineurs d'âge.

A l'heure actuelle, le Conseil de l'Ordre n'a pas d'observations particulières à formuler par rapport au projet de loi sous examen, alors qu'il a, sur demande du Ministère de la Justice, pu émettre ses appréciations tout au long de sa rédaction.

Le Conseil de l'Ordre se réserve le droit d'émettre, le cas échéant, un avis complémentaire.

Luxembourg, le 28 septembre 2022.

Le Bâtonnier,
Pit RECKINGER

